Cahier des charges

Voyage en Allemagne – Année 2017

Organisation du voyage :

-lieu : Berlin

-nombre de participants : 63 élèves + 4 accompagnateurs

-date : vendredi 07/04/2017 au 14/04/2017 soit 8 jours

-transport : en autocar de grand tourisme muni des équipements de sécurité réglementaires et législatifs en vigueur au moment du voyage, dans le respect des règles de sécurité qui s'imposent (remplacement du chauffeur en cas de fatigue…). Prévoir un chauffeur confirmé sur cette destination.

L'autocar doit être suffisamment confortable pour un trajet de nuit (espace suffisant pour allonger les jambes…). Préciser dans l'offre le niveau de sécurité (ceintures…) et les éléments de confort (avec certification).

-hébergement : en familles d'accueil berlinoises

-assurance annulation

Programme de visites :

-Musée juif

-Mémorial de l'holocauste

-Camp de concentration de Sachsenhausen-Oranienburg

-Musée de la résistance allemande

-Topographie de la terreur

-Stade des JO de 1936 (et coupe du monde de 2006, All vainqueure)

-Musée du mur de Berlin « Haus am Checkpoint Charlie »

-Mémorial du mur

-East Side Gallery

-Exposition « Story of Berlin » et les abris anti atomiques

-Château de la reine Charlotte (baroque)

-Cathédrale de Berlin et église du souvenir

-Musée de la civilisation et d'histoire allemande

-Neues Museum (antiquités égyptiennes et buste de Néfertiti)

-Musée de Pergame : temple de Pergame, Trésor de Priâm et porte d'Ishtar)

-Studios de cinéma Babelsberg

- Croisière sur la Spreewassertaxi

-Reichstag et sa coupole : parlement allemande

-Découverte du Ku'damm, Sony center, Kadewe, Alexanderplatz, porte de Brandebourg, Postdamerplatz, Inselmuseum, rive de la Spree…

Prix TTC : Un prix global ferme et définitif, qui devra inclure la totalité des prestations suivantes :

- Le transport (ainsi que les frais annexes tel que les frais de parking, tunnels et autoroutes…)
- l'hébergement,
- les repas
- l'assurance annulation individuelle et groupe,
- les visites, ainsi que la mise à disposition des guides. Le prix des visites devra être inclus dans le devis proposé**.** Aucune somme en argent liquide ne devra être versée aux enseignants accompagnateurs sur les lieux pour paiement éventuel des visites demandées (respect de la réglementation en vigueur).

Le devis ne devra comporter aucune gratuité. En d'autres termes, les remises consenties devront être répercutées sur l'ensemble des participants.

Paiement : le paiement sera effectué par mandat administratif. Acompte 70% après encaissement des familles (Conseil d'administration fixant le tarif en fonction des résultats de la présente mise en concurrence début décembre, exécutoire 15 jours après transmission aux autorités de contrôle, donc encaissement des familles courant janvier et mandatement de l'acompte fin janvier.
Solde dans les 30 jours suivant le départ.
Règlements conditionnés par la réception des factures (facture d'acompte et facture de solde) et des coordonnées bancaires (IBAN + BIC), sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification. Le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires.

Pour toute information complémentaire, les candidats pourront s'adresser à Virginie Deneuville, gestionnaire de l'établissement, en appelant le 04 76 68 88 43.